

LES RECOMMANDATIONS DE DOM LE MASSON
AUX MONIALES DE BRUGES

PAR FRANCIS TIMMERMANS¹

Le mouvement cartusien a fait une apparition assez tardive dans ce qui est la Belgique actuelle. En effet, il faut attendre 1314 pour qu'une première fondation voie le jour. Mais dès ce moment, nous assistons à une véritable explosion, pas moins de six monastères naissent en une période de 15 ans² (dont trois presque simultanément), tous situés dans des provinces flamandes. A partir de 1329 le phénomène marque plus ou moins le pas, deux monastères pour moines (Liège et Tournai) et un pour moniales (Bruges) sont encore fondés tout au long du XIV^e siècle.

La chartreuse de Sainte-Anne-au-Désert est fondée en 1348 à Saint-André lez Bruges. Avec celle de Gosnay, elle fait partie, dès son origine, de la province de Picardie. Ce sont les deux seules maisons pour moniales qui existeront dans ces régions du Nord³.

Le monastère de Gosnay, fondé en 1329, situé sur la frontière linguistique de l'époque, abritait probablement plusieurs moniales originaires des provinces flamandes. La distance entre Gosnay et la Flandre qui n'était pas très grande, l'était probablement assez pour faire naître l'idée de créer une maison pour moniales en région flamande. A cette époque, le chirurgien Willem Scote émet le voeu de fonder une chartreuse à Bruges. Les raisons qui le déterminent à le faire ne nous sont pas connues. D'où les connaissait-il ?, avait-il des liens familiaux avec une religieuse chartreuse, aucune source fiable ne permet de répondre à ces questions. On peut néanmoins affirmer qu'une telle fondation répondait à un réel besoin en Flandre. En effet, la prieure – Elisabeth Braderickx⁴ – et les cinq soeurs qui prennent possession de la nouvelle chartreuse en 1350 sont toutes, à l'exception d'une seule, originaires de la région de Bruges. La direction spirituelle est confiée à Egide Ræpsæt (la chartreuse dont il est profès ne nous est pas connue)⁵. Enfin, signalons encore la présence d'un clerc-rendu, nommé Jacques van Ruddervoorde⁶, qui fut un grand bienfaiteur de la maison de Saint-Anne-au-Désert. La chartreuse des moniales de Bruges est la dernière fondée pendant cette première période. En 1368, les statuts des chartreux interdisent dorénavant de recevoir ou d'incorporer à l'Ordre des couvents de filles⁷.

La nouvelle chartreuse se développe de façon harmonieuse et s'épanouit pleinement grâce à d'importants dons qui lui permettent l'achat de nombreux biens

¹ Je tiens tout particulièrement à remercier mon ami Jan De Grauwe qui, en me permettant de disposer de toutes les archives concernant le monastère des moniales chartreuses qu'il a patiemment rassemblées pendant des décennies m'a permis d'écrire cet article.

² GOFFIN (Benoît), *Les six premières chartreuses de Belgique au XIV^e siècle*, *Analecta Cartusiana*, Salzburg, 1991, 220 p.

³ Une chartreuse s'établit encore dans nos régions (1906-1928), à Burdinne dans la province de Liège, mais en réalité il s'agit-là d'un refuge temporaire abritant les moniales du Gard expulsées de France. Cf. J. DE GRAUWE : *Histoire de Burdinne, maison de refuge des moniales du Gard (1906-1928)*. Communication reproduite plus loin dans ce volume.

⁴ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 27, SA158.

⁵ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Cartusiana renovata (1314-1796)*, *Analecta Cartusiana* 154, Salzburg, 1999, t. II, p. 569, NCM008.

⁶ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Cartusiana renovata (1314-1796)*, *Analecta Cartusiana* 154, Salzburg, 1999, t. I, p. 161, BgCR03.

⁷ MARTIN (Jacques), *Le Louis XIV des Chartreux, Dom Innocent Le Masson*, Paris 1974, p.41, n.12.

immobiliers et des rentes. Les premiers nuages porteurs de gros ennuis et de graves soucis apparaissent dans la seconde moitié du XVI^e siècle, quand le monastère est victime des guerres, des troubles religieux et de l'iconoclastie. En 1566 nous retrouvons les moniales à l'intérieur des murs de la ville où elles sont hébergées par les soeurs carmélites. Après avoir réintégré pendant quelque temps leur monastère à Saint-André, elles sont à nouveau contraintes de l'abandonner. Cette fois définitivement : l'insécurité hors des villes est telle qu'elles décident de continuer la vie monastique *intra muros*, et de s'établir au *Oude Burg*.

C'est là que nous les retrouvons lorsque Dom Innocent Le Masson est nommé prieur général de l'ordre. La prieure est Jacqueline de Grutere⁸, la sous-prieure Petronille de Grutere⁹, la cellière Barbara Ellebaut¹⁰ et la sacristaine Brunona Bailleul¹¹. La direction spirituelle est entre les mains de Grégoire Macquet¹² (il décède le 5 décembre de la même année) ; le procureur est Constant Magnus¹³ et le coadjuteur Antoine du Lieu¹⁴. Dix-sept moniales de chœur, une novice, sept soeurs converses, huit données et un donné complètent l'effectif¹⁵. A cette époque, la sous-prieure citée ci-dessus, avait déjà entamé la rédaction de la chronique de la chartreuse de Sainte-Anne-au-Désert ; tâche qu'elle assumera jusqu'à son décès (10 avril 1684). Soeur Angèle Hoose¹⁶ continuera ce travail.

Lorsque Dom Innocent Le Masson reprend la charge de prieur général, l'ordre compte cinq chartreuses de moniales, Prémol (1234), Mélan (1292), Salettes (1299), toutes trois situées aux environs de Grenoble et Gosnay (1329) et Bruges (1348), respectivement dans le Nord de la France et en Flandre : surnommées « Les cinq plaies de l'ordre ».

Déjà en 1676, à peine un an après avoir été nommé prieur-général, il fait des recommandations au sujet du déroulement des cérémonies et d'une journée en chartreuse.

Durant son priorat, il est, en outre, confronté à de sérieux problèmes concernant la spiritualité : le jansénisme, les attaques de l'abbé de Rancé (Armand Jean Le Bouthillier) et les doctrines quiétistes.

La querelle qui l'oppose à l'abbé de Rancé perdure jusqu'en 1687 lorsque Dom Le Masson réfute les attaques de celui-ci par son *Explication de quelques endroits des Anciens Statuts de l'Ordre des Chartreux, avec des éclaircissements donnez sur le sujet d'un libelle qui a été composé contre l'Ordre et qui s'est divulgué secrettement*.

⁸ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 30, SAm196.

⁹ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 41, SAm316.

¹⁰ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 19, SAm074.

¹¹ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 21, SAm092.

¹² DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Cartusiana renovata (1314-1796)*, *Analecta Cartusiana* 154, Salzburg, 1999, t. I, p. 433, SMM056.

¹³ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Cartusiana renovata (1314-1796)*, *Analecta Cartusiana* 154, Salzburg, 1999, t. II, p. 11, GaM039.

¹⁴ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Cartusiana renovata (1314-1796)*, *Analecta Cartusiana* 154, Salzburg, 1999, t. I, p. 428, SMM028.

¹⁵ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 232-33.

¹⁶ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 15, SAm026.

A peine les problèmes avec l'abbé de Rancé sont-ils terminés que Dom Innocent s'attèle à la tâche de livrer bataille contre le jansénisme. Peu avant son décès († 8 mai 1703), il est heureux d'apprendre enfin la condamnation officielle de ce qu'il appelle la « peste janséniste ».

Quelques années plus tard, une trentaine de chartreux ayant adhéré à cette doctrine, sont excommuniés par le Général et vont fonder un monastère dissident en Hollande. Celui-ci meurt de sa plus belle mort faute de nouvelles vocations.

Un autre problème que doit affronter Dom Le Masson est celui des doctrines du quiétisme.

La première confrontation avec celles-ci remonte à l'hiver 1684-1685 lorsqu'il a une entrevue « sur le bord de nôtre désert » avec Madame Guyon¹⁷. Celle-ci profite de son séjour dans la région grenobloise pour visiter le monastère de Prémol et y propager, avec un certain succès, cette doctrine. Ses livres pénètrent également les deux autres monastères de moniales chartreuses de la région, y créent un certain désordre et dérangent certains esprits.

Dom Le Masson ne semble pas avoir jugé utile d'intervenir très tôt dans cet état de choses (peut-être avait-il sous-estimé l'affaire ou était-il accaparé par d'autres soucis), mais en 1690, devant la gravité des circonstances il a recours aux grands moyens pour endiguer et réparer le mal qui a été fait. Il n'hésite pas à faire appel à Rome pour demander les dispenses nécessaires pour pouvoir quitter le désert. Un Bref du pape Alexandre VIII, daté du 4 avril 1690, l'autorise à visiter personnellement les chartreuses de Prémol, Salettes et Mélan. Qu'un prieur général tel que Dom Innocent Le Masson fasse une démarche d'une telle importance montre bien, qu'à ses yeux, la situation dans ces trois couvents a pris des proportions inquiétantes. Dans l'année qui suit apparaissent les premiers écrits anti-quiétistes dans la lutte contre ces doctrines.

De ce qui précède, il apparaît que les deux couvents de moniales, situés dans le Nord, ne semblent pas avoir été affectés par le désordre créé par cette nouvelle doctrine et une certaine sérénité semble même régner au sein de ces deux communautés. Aussi, lorsque Dom Innocent présente le rite de la consécration des vierges en usage chez les moniales comme étant celui de l'ancienne coutume de l'Ordre des Chartreux, c'est à une (importante) différence¹⁸ près celui déjà suivi dans les chartreuses de Flandres. Celles-ci peuvent se prévaloir d'une certaine ancienneté des textes : à Bruges¹⁹ dans un recueil de 1480 et à Gosnay²⁰ dans des manuels datés de la fin du XV^e s. au début du XVI^e s. Les problèmes que connaissent les trois chartreuses de la région grenobloise ne semblent donc pas avoir pris germe dans celles de Gosnay et de Bruges.

Dom Innocent Le Masson avait une affection particulière pour les moniales et pour celles de Bruges en particulier. Cela est attesté lorsque, le 15 août 1682, il fait don, par respect et affection, au couvent de Sainte-Anne d'une Vierge à l'Enfant que la prieure fait mettre dans le chœur des moniales. Celles-ci lui prodiguent une

¹⁷ De son vrai nom Marie-Jeanne Bouvier de la Motte (Madame Guyon du Chesnoy), née à Montargis en 1648, décédée à Blois en 1717.

¹⁸ Contrairement aux anciens usages décrits dans le manuel de Bruges, le nouveau rituel laisse aux moniales les insignes que la moniale a reçus.

¹⁹ Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles, ms 8245, f^o 287v.

²⁰ Bibliothèque Nationale de Paris, mss. Latins 1437 et 1438 ; Bibliothèque municipale à Douai, ms. 569 ; Bibliothèque municipale de Valenciennes, ms. 140 (133).

vénération particulière et, plus tard, lui reconnaîtront même des qualités miraculeuses²¹.

A la chartreuse de Bruges le nouveau rituel de la consécration des vierges a fait l'objet d'une traduction flamande²². Qui en est la traductrice ? nous ne le savons pas avec certitude. Nous avons comparé le texte de cette traduction aux comptes. Il est très difficile d'en tirer des conclusions. Une dizaine de religieuses présentes au monastère pourraient en réclamer la paternité (!). Nous croyons (mais cela sous toute réserve) qu'il s'agit de soeur Godelieve de Meyer. Elle était entrée en 1654, fut maîtresse des novices et cellière et devint prieure en 1693. Sa signature au bas des comptes des années 1693-1696 ne permet pourtant pas d'apporter une affirmation irrévocable. Quelques autres noms susceptibles d'en être l'auteur sont ceux de Ursula de Gooris²³ et Maria de Villegas²⁴, futures sous-prieures ainsi que soeur Angela Hoose²⁵, qui à l'époque de la description de la supplique de Dom Innocent, c-à-d 1687, tenait la chronique de la chartreuse de Sainte-Anne-au-Désert : s'occupait-elle aussi de la traduction ?, encore une fois, rien ne permet de l'affirmer à ce jour.

Ce que l'on peut affirmer avec certitude c'est qu'il s'agit d'une très bonne traduction néerlandaise, très (trop) précise et très près des textes latins et français, ce qui nous permet de dire que la traductrice connaissait certainement très bien le français (et probablement aussi le latin). Elle ne s'écarte jamais du texte de base, sauf en quelques rares cas, là où elle juge nécessaire d'explicitier certains passages dans le texte français, par exemple, f^o 2^v : « ... la réponse cordiale citée ci-dessus » est traduit en néerlandais par « ... den voorseyden heiligen ende hertelijcken uytval » ; ou encore, toujours f^o 2^v « ... et dites lui de tout votre coeur ce que vous espérez de sa protection etc. » devient en néerlandais « ...ende dit was het, het ghene hem dede doem den voorseyden h. ende hertelijcken uijtval om de liefde jesu Christ ».

Le texte de la traduction découvert dans les comptes ne présentant pas de ratures, suppose logiquement l'établissement préalable d'un 'brouillon' ayant servi de base à la retranscription, ce qui fait surgir une nouvelle question qui reste sans réponse : la traductrice est-elle aussi la copiste ?

Si recommandation il y a eu, tout semble porter à croire que c'était plutôt pour exhorter les moniales à continuer à vivre la vie monastique selon la voie qu'elles s'étaient tracée. Parmi les quelques lettres de recommandation écrites personnellement aux moniales de Bruges²⁶ nous trouvons :

Dans une lettre datée du 25 novembre 1693 envoyée par Dom Le Masson aux moniales de Bruges, il émet le souhait de voir traduit en flamand la poésie qu'il avait fait imprimer en tête de ses *Méditations sur le Cantique des Cantiques*²⁷.

²¹ La statuette aurait été remise à la Grande Chartreuse. Actuellement elle se trouve au couvent des moniales de Reillane (anciennement Beauregard).

²² Archives de l'Etat à Bruges, Oud Kerkelijk Archief 357c « Deerde deel der satuten van onze H. Orden der Chartreusen ende chartreusinnen ». Ce document se trouve, plié en deux, à la fin de la liasse.

²³ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 42, SAm326.

²⁴ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 38, SAm291.

²⁵ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 15, SAm026.

²⁶ Dom AUGUSTIN DEVAUX, dans *Lettres de D. Innocent Le Masson*, sur les mss de Grenoble, avec commentaires de l'éditeur.

²⁷ « *Optarem ut in vestram linguam verteretur canticum illud quod pro vestris consororibus gallice scripsi.* »

Une
(elle mourr:
santé soit s
Offices des
Le 1
semble lui
valables n
confesseur³
de plus fré
Ver
prieure. Ell
décède le 1
Apr
remarquab
1719 et 17
est manife:
jubilé du
triomphe s
cette année

²⁸ DE GRA
Cartusiana 1
²⁹ DE GRA
Cartusiana 1
³⁰ Jérôme N
renovata (1.
³¹ DE GRA
Cartusiana
Innocent L.
Christ.
Vous devez
son ministe
fidelle a l'
sainte volor
³² DE GRA

Une autre adressée, le 23 février 1694, à soeur Gertrude Tsas²⁸, souffrante (elle mourra du cancer le 1^{er} juillet 1719), par laquelle il la dispense, jusqu'à ce que sa santé soit suffisamment rétablie selon le jugement de son confesseur, de satisfaire aux Offices des Morts.

Le même jour il répond à soeur Françoise Brakelmans²⁹, cellérier. Celle-ci semble lui avoir demandé une dispense à l'égard des offices des Morts sans raisons valables majeures. Il laisse la commutation des monachats aux soins de son confesseur³⁰, mais l'« ...exhorte à compenser cette diminution de prières vocales par de plus fréquentes elevations de votre coeur à Dieu... »

Vers la même époque il écrit encore une lettre à Godelieve de Meyer³¹, prieure. Elle est nommée prieure le 10 décembre 1693. D'une santé chancelante, elle décède le 19 mai 1697.

Après le décès de Dom Innocent Le Masson, on constate une évolution assez remarquable dans les cérémonies liturgiques. Lors du couronnement des vierges en 1719 et 1721 on fait appel à des musiciens brugeois pour en rehausser l'éclat, ce qui est manifestement contraire aux coutumes en vigueur dans les chartreuses. Lors du jubilé du Saint Sang en 1749, les moniales aident à la construction d'un arc de triomphe sur le *Burg*. S'agit-il d'une aide physique ?, financière ?, les comptes de cette année ne le précisent pas³².

²⁸ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 29, SAm188.

²⁹ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg, 2001, p. 29, SAm183.

³⁰ Jérôme Nijverseel, DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Cartusiana renovata (1314-1796)*, *Analecta Cartusiana* 154, Salzburg, 1999, t. II, p. 263, BxM071.

³¹ DE GRAUWE (Jan) & TIMMERMANS (Francis), *Prosopographia Monialium Brugis*, *Analecta Cartusiana* 163, Salzburg 2001, p. 29, SAm191. Dom AUGUSTIN DEVAUX, dans *Lettres de D. Innocent Le Masson*, sur les mss de Grenoble, avec commentaires de l'éditeur : Ma fille en Jésus Christ,

Vous devez considerer avec respect que le souverain pasteur vous a fait l'honneur de vous associer à son ministere en vous faisant la bergere de ses brebis choisies et de ses espouses. Soyez donc bien fidelle a l'honorer dans vostre ministere en n'y ayant en veue et en desir que l'accomplissement de sainte volonté. C'est à quoy doivent servir vos exemples et tendre vos paroles... etc.

³² DE GRAUWE, Jan, *Geschiedenis van Sint-anna-ter-Woestijne*, texte dactylographié, p. 66, note 1.